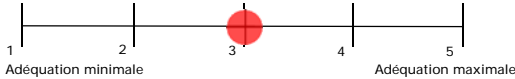
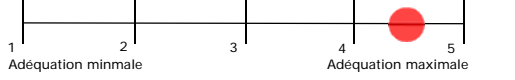


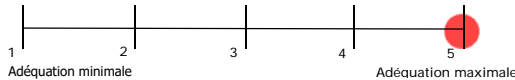
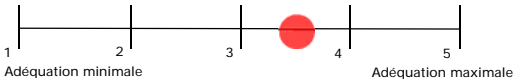


Amélioration foncière intégrale / Facteurs clés

Formes de collaboration : liste des principaux facteurs clés	
Forme de collaboration analysée: l'amélioration foncière intégrale	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie</p> <p>Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>L'autonomie est assurée en raison de la possibilité de faire opposition et de recourir.</i></p> 
<p>Reconnaissance sociale</p> <p>Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Grande reconnaissance, car l'AFI procure des avantages pour la collectivité et optimise les conditions d'exploitation et les rapports de propriété. Une AFI suscite souvent l'intérêt du grand public. La procédure peut être génératrice de conflits car il faut tenir compte des intérêts les plus divers.</i></p> 
<p>Simplicité / clarté</p> <p>La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>La procédure est complexe et implique différents acteurs. Elle ne peut pas être réalisée de manière autonome par les exploitants ou par la commune. Un spécialiste accompagne l'AFI et est à disposition pour répondre aux questions. La forme d'organisation et le cadre juridique sont complexes.</i></p> 
<p>Introduction par étapes, testabilité</p> <p>Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>La nouvelle répartition est mise en œuvre simultanément dans tout le périmètre (pas d'étapes).</i></p> 
<p>Rentabilité, gain visible</p> <p>Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>La procédure garantit une solution holistique et couvrante. L'intervention au niveau de la propriété foncière garantit des améliorations durables.</i></p> 
<p>Partenaires appropriés</p> <p>Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnues.</p>	<p><i>En cas de majorité favorable à l'AFI, tous les agriculteurs dans le périmètre doivent participer. Les avis divergents sont identifiés. En cas de recours, les décisions sont prises à un niveau supérieur.</i></p> 
<p>Connaissances et compétences</p> <p>Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>La complexité de la procédure nécessite une direction technique patrimoniale qui justifie d'amples connaissances dans différents domaines.</i></p> 